

PEREIRA Julien

Communication
exposé

Introduction :

L'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture et en anglais : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization) créée le 16 novembre 1945 (en même temps que l'ONU). Tout comme l'ONU, l'UNESCO a pour objectif de maintenir la paix et faire en sorte que les pays restent « unifiés » : « [...] contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples. ». Cette organisation possède un patrimoine culturel et naturel qui réunit 890 biens constituant le patrimoine culturel et naturel que le Comité du patrimoine mondial considère comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Au total, c'est 689 biens culturels, 176 naturels et 25 mixtes répartis dans 148 États parties qui participent à ce patrimoine. Les pays où l'on trouve le plus de patrimoine sont la France (33), l'Italie (44), l'Allemagne (33), la Chine (38) et l'Espagne (41).

Problématique:

Quels sont les critères pour faire partie du patrimoine mondial de l'Unesco ?? Et quelles sont les conditions pour y rester ???



I- Les critères de sélection

- Critères Culturels (6)
- Critères Naturels (4)

II-Des sites en périls, des nouveaux venus en 2009 : quelques exemples.

- Sites en périls : pourquoi et lesquels ?? quel contexte ???
- Les nouveaux arrivants : Ou ?? lesquels ??

I- Les critères de sélection

Les critères culturels:

- 1-représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain
- 2-témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages
- 3-apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue
- 4-offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine
- 5-êtrre un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible
- 6-êtrre directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle

Les critères naturels:

7-représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles

8-être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification

9-être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins

10-contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation

Voici l' évolution des critères

	Critères culturels						Critères naturels			
Orientations 2002	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4
Orientations 2005	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Seuls les pays qui ont signé la Convention du patrimoine mondial et se sont par-là même engagés à protéger leur patrimoine naturel et culturel peuvent soumettre des propositions d'inscription de biens situés sur leur territoire sur la Liste du patrimoine mondial

Exemple: de critère

Pont du Gard : 1-3-4 (1985)

Château de Versailles : 1-2-6 (1979)

II-Des sites en périls, des nouveaux venus en 2009 : quelque exemples:

1-Sites en périls : pourquoi et lesquels ?? quel contexte ???

Les 32 biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril par décision du Comité du patrimoine mondial

- Afghanistan (2)
- Belize (1)
- Chili (1)
- Colombie(1)
- Côte d'Ivoire (2)
- Égypte (1)
- Équateur (1)
- Éthiopie (1)
- Géorgie (1)
- Guinée (1)
- Inde(1)
- Iran (République islamique d') (1)
- Iraq (2)
- Jérusalem (site proposé par la Jordanie) (1)
- Niger (1)
- Pakistan (1)
- Pérou (1)
- Philippines (1)
- République centrafricaine (1)
- République démocratique du Congo (5)
- Sénégal (1)
- Serbie (1)
- Tanzanie, République-Unie de (1)
- Venezuela (République bolivarienne du) (1)
- Yémen (1)

POURQUOI ????

Les conflits armés et la guerre, les séismes et autres catastrophes naturelles, la pollution, le braconnage, l'urbanisation sauvage et le développement incontrôlé du tourisme posent des problèmes majeurs aux sites du patrimoine mondial. Ils peuvent mettre en danger les caractéristiques pour lesquelles un site a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Ces sites en danger peuvent être en situation de « péril prouvé », quand il s'agit de menaces imminentes spécifiques et établies, ou en situation de « mise en péril », quand ils sont confrontés à des menaces qui pourraient avoir des effets nuisibles sur leurs valeurs de patrimoine mondial.

2-Les nouveaux arrivants : Ou ?? lesquels ??

- Cidade Velha, centre historique de Ribeira Grande

Cap-Vert

Critère : 2-3-6

- La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger

Suisse

Critère : 4

- Mont Wutai

Chine

Critère : 2-3-4-6

- Montagne sacrée de Sulaiman-Too

Kirghizistan

Critère : 3-6

- Palais Stoclet

Belgique

Critère : 1-2



• Pont-canal et canal de Pontcysyllte

Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

Critère : 1-2-4



• Ruines de Loropéni

Burkina Faso

Critère : 3



• Système hydraulique historique de Shushtar

Iran (République islamique d')

Critère : 1-2-5



• Tombes royales de la dynastie Joseon

Corée, République de

Critère : 3-4-6



• Tour d'Hercule

Espagne

Critère : 3

• Ville sacrée de Caral-Supe

Pérou

Critère : 2-3-4



Les sites naturels suivants ont été inscrits :

La mer des Wadden

Allemagne, Pays-Bas

Critère 8-9-10

Les Dolomites

Italie

Critère :7-8



Extension de site

Les sites culturels

De la grande saline de Salins-les-Bains à la saline royale d'Arc-et-Senans, la production du sel ignigène

France

Critère :1-2-4

Levoča, Spišský Hrad et les monuments culturels associés

Slovaquie

Critère : 4

Les sites naturels

Parc naturel du récif de Tubbataha

Philippines

Critère : 7-9-10



Conclusion

Après avoir réuni un certain nombre de critères, les patrimoines doivent dans la mesure du possible être entretenus pour ne pas être « rayés de la liste » comme ça le fut pour la vallée de l'Elbe à Dresde retiré de la liste en 2009 . Mais on trouve aussi des patrimoines en périls car il y a le contexte du pays qui y participe. De ce fait ce sont 31 biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril par décision du Comité du patrimoine mondial. Cependant en 2009 on compte 16 nouveaux entrés en espérant qu'il reste sur cette liste.